

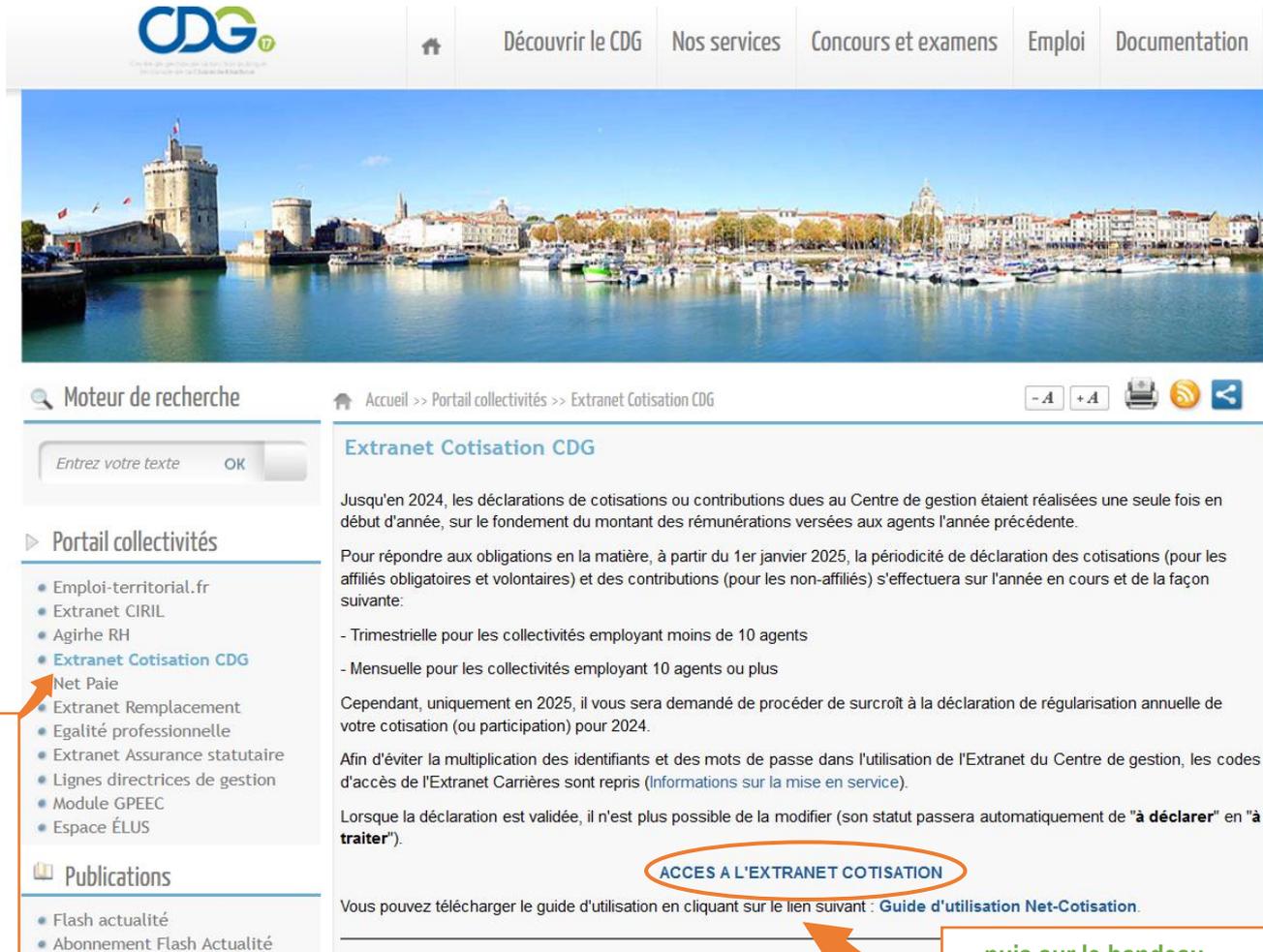
NET-COTISATION CDG 17 DECLARATIONS 2025



Sommaire

I. ACCEDER A L'APPLICATION « NET-COTISATION »	
Extranet cotisation CDG17	3
Identification à « NET-COTISATION »	4
II. DECLARATION DES COTISATIONS POUR 2025	
Recommandations essentielles	6
<u>Déclaration 2025 mensuelle ou trimestrielle</u>	
• Accéder à « NET-COTISATION »	7 à 8
• Générer la périodicité des déclarations	9 à 13
• Déclaration mensuelle ou trimestrielle	14 à 16
• Saisir la déclaration	17
• Valider la déclaration	18
• Consultation des déclarations	19
III. CONTACT	20

I. Accéder à l'application « NET-COTISATION » Extranet Cotisation CDG



The screenshot shows the website interface. At the top, there is a navigation menu with links: "Découvrir le CDG", "Nos services", "Concours et examens", "Emploi", and "Documentation". Below the menu is a large banner image of a coastal town. Underneath the banner is a search bar labeled "Moteur de recherche" and a breadcrumb trail: "Accueil >> Portail collectivités >> Extranet Cotisation CDG". The main content area is titled "Extranet Cotisation CDG" and contains several paragraphs of text. A link "ACCES A L'EXTRANET COTISATION" is circled in orange. Below it, there is a link to a "Guide d'utilisation Net-Cotisation".

Extranet Cotisation CDG

Jusqu'en 2024, les déclarations de cotisations ou contributions dues au Centre de gestion étaient réalisées une seule fois en début d'année, sur le fondement du montant des rémunérations versées aux agents l'année précédente.

Pour répondre aux obligations en la matière, à partir du 1er janvier 2025, la périodicité de déclaration des cotisations (pour les affiliés obligatoires et volontaires) et des contributions (pour les non-affiliés) s'effectuera sur l'année en cours et de la façon suivante:

- Trimestrielle pour les collectivités employant moins de 10 agents
- Mensuelle pour les collectivités employant 10 agents ou plus

Cependant, uniquement en 2025, il vous sera demandé de procéder de surcroît à la déclaration de régularisation annuelle de votre cotisation (ou participation) pour 2024.

Afin d'éviter la multiplication des identifiants et des mots de passe dans l'utilisation de l'Extranet du Centre de gestion, les codes d'accès de l'Extranet Carrières sont repris ([Informations sur la mise en service](#)).

Lorsque la déclaration est validée, il n'est plus possible de la modifier (son statut passera automatiquement de "à déclarer" en "à traiter").

ACCES A L'EXTRANET COTISATION

Vous pouvez télécharger le guide d'utilisation en cliquant sur le lien suivant : [Guide d'utilisation Net-Cotisation](#).

Accéder au site de
déclaration des
cotisations
à partir du site internet
CDG17 (www.cdg17.fr)
en cliquant sur « Portail
collectivités ».

...puis sur le bandeau
« Extranet Cotisation CDG ».

Identification à « NET-COTISATION »

Identification

Renseigner les zones :

- «Nom d'utilisateur»
- «Mot de passe»

puis cliquer sur «Login» pour
vous connecter.

Nom d'utilisateur :

Mot de passe :

Connexion

Annuler

Reconnexion automatique

Réinitialiser le mot de passe

II. Déclaration des cotisations

Pour 2025 déclaration mensuelle ou trimestrielle

A partir du 1^{er} janvier 2025, la périodicité de déclaration des cotisations (pour les affiliés obligatoires et volontaires) et des contributions (pour les non-affiliés) s'effectuera sur l'année en cours et de la façon suivante :

- Trimestrielle pour les collectivités employant moins de 10 agents,
- Mensuelle pour les collectivités employant 10 agents ou plus.

La génération de la périodicité de déclaration des cotisations se fera au début de chaque année.

Vous devrez mandater chaque déclaration seulement après avoir reçu le titre de recette du Centre de Gestion sur le portail Chorus Pro.

Déclaration des cotisations

Recommandations essentielles

Il est impératif :

- D'établir une déclaration par collectivité ou établissement (un numéro SIRET équivaut à une déclaration) notamment pour les structures ayant plusieurs budgets à gérer.
- **De mandater chaque déclaration SEULEMENT après avoir reçu le titre de recette du CDG17 sur le portail Chorus Pro.**

Important : si votre collectivité ou votre établissement ne déclare aucune rémunération, il est demandé de faire la déclaration de cotisations avec un effectif et un montant à 0 et d'en préciser le motif dans la zone informations complémentaires.

En cas de dissolution de la structure, les arrêtés et justificatifs doivent être adressés au CDG17.



Centre de gestion de la fonction publique
territoriale de la Charente-Maritime

Accéder à « NET-COTISATION »



ACCUEIL

NET-REPLACEMENT

NET-COTISATION 17

NET-COTISATION CDG

NET-ADMINISTRATION

SITE DU CDG17

NET-ASSURANCE

Accéder à NET-COTISATION (Pour plus d'informations cliquer [ici](#))

Télécharger : « Guide de l'utilisateur ».



Centre de gestion de la fonction publique
territoriale de la Charente-Maritime

Accéder à « NET-COTISATION » pour 2025



Centre de gestion de la fonction publique
territoriale de la Charente-Maritime

ACCUEIL

NET-REPLACEMENT

NET-COTISATION 17

NET-COTISATION CDG

NET-ADMINISTRATION

SITE DU CDG17

NET-ASSURANCE

2025

NET-COTISATION CDG

Accéder à la déclaration **2025** par NET-COTISATION CDG

Générer la périodicité des déclarations pour 2025

Déclaration des cotisations

Recherche

Année : 2025

Statut : Toutes

Rechercher

Résultats

Aucun résultat

Vous n'avez actuellement aucune déclaration pour l'année en cours.
Votre périodicité de déclaration est définie en fonction de votre nombre d'agent(s).

Sélectionner votre catégorie d'établissement * : -- choisir --

Votre périodicité : non définie

Générer les déclarations pour l'année

MOINS DE 10 AGENTS = TRIMESTRIELLE

10 AGENTS OU PLUS = MENSUELLE

Le CDG pourra supprimer le formulaire de déclaration si une collectivité fait part d'une erreur de sélection, une fois la suppression du formulaire de déclaration faite, la collectivité pourra revenir sur la page d'accueil et resélectionner la catégorie d'établissement et faire son choix du nombre d'agents pour générer la périodicité pour l'année.

Générer la périodicité des déclarations pour 2025

Résultats

Aucun résultat

Vous n'avez actuellement aucune déclaration pour l'année en cours.
Votre périodicité de déclaration est définie en fonction de votre nombre d'agent(s).

Sélectionner votre catégorie d'établissement* : Moins de 10 agents

Votre périodicité : Trimestrielle



Génération des déclarations



Vous êtes sur le point de générer les déclarations pour l'année 2025, 4 déclarations vont être générées, voulez-vous continuer ?



Générer la périodicité des déclarations pour 2025

Déclaration des cotisations

Recherche

Année :

Statut :

Résultats

4 élément(s) trouvé(s)

Affiche résultat par page

N°	Période	Collectivité	Montant déclaré	Montant versé	Statut
OBLIGATOIRES -10AGENTS-2024-T01	1er trimestre	OBLIGATOIRES -10AGENTS		€	A déclarer
OBLIGATOIRES -10AGENTS-2024-T02	2ème trimestre	OBLIGATOIRES -10AGENTS		€	A déclarer
OBLIGATOIRES -10AGENTS-2024-T03	3ème trimestre	OBLIGATOIRES -10AGENTS		€	A déclarer
OBLIGATOIRES -10AGENTS-2024-T04	4ème trimestre	OBLIGATOIRES -10AGENTS		€	A déclarer

Total des montants déclarés : 0,00 €

Total des montants versés : 0,00 €

Générer la périodicité des déclarations pour 2025

Résultats

Aucun résultat

Vous n'avez actuellement aucune déclaration pour l'année en cours.
Votre périodicité de déclaration est définie en fonction de votre nombre d'agent(s).

Sélectionner votre catégorie d'établissement * : 10 agents ou plus

Votre périodicité : Mensuelle

 Générer les déclarations pour l'année

Génération des déclarations



Vous êtes sur le point de générer les déclarations pour l'année 2025, 12 déclarations vont être générées, voulez-vous continuer ?

 Valider

 Fermer

Générer la périodicité des déclarations pour 2025

Déclaration des cotisations

Recherche

Année :

Statut :

Résultats

12 élément(s) trouvé(s)

Affiche résultat par page

N°	Période	Collectivité	Montant déclaré	Montant versé	Statut
OBLIGATOIRES +10AGENTS-2024-M01	Janvier	OBLIGATOIRES +10AGENTS		€	A déclarer
OBLIGATOIRES +10AGENTS-2024-M02	Février	OBLIGATOIRES +10AGENTS		€	A déclarer
OBLIGATOIRES +10AGENTS-2024-M03	Mars	OBLIGATOIRES +10AGENTS		€	A déclarer
OBLIGATOIRES +10AGENTS-2024-M04	Avril	OBLIGATOIRES +10AGENTS		€	A déclarer
OBLIGATOIRES +10AGENTS-2024-M05	Mai	OBLIGATOIRES +10AGENTS		€	A déclarer
OBLIGATOIRES +10AGENTS-2024-M06	Juin	OBLIGATOIRES +10AGENTS		€	A déclarer
OBLIGATOIRES +10AGENTS-2024-M07	Juillet	OBLIGATOIRES +10AGENTS		€	A déclarer
OBLIGATOIRES +10AGENTS-2024-M08	Août	OBLIGATOIRES +10AGENTS		€	A déclarer
OBLIGATOIRES +10AGENTS-2024-M09	Septembre	OBLIGATOIRES +10AGENTS		€	A déclarer
OBLIGATOIRES +10AGENTS-2024-M10	Octobre	OBLIGATOIRES +10AGENTS		€	A déclarer
OBLIGATOIRES +10AGENTS-2024-M11	Novembre	OBLIGATOIRES +10AGENTS		€	A déclarer
OBLIGATOIRES +10AGENTS-2024-M12	Décembre	OBLIGATOIRES +10AGENTS		€	A déclarer

Total des montants déclarés : 0,00 €

Total des montants versés : 0,00 €

Déclaration pour 2025

Déclaration des cotisations au Centre de Gestion

Recherche

Année : 2025 ▾

Statut : A déclarer ▾

 Rechercher  Réinitialiser

Dans statut sélectionner « A déclarer » puis cliquer sur « Rechercher ».

Déclarations pour 2025 mensuelle

Déclaration des cotisations au Centre de Gestion

Recherche

Année :

Statut :

Résultats

12 élément(s) trouvé(s)

Affiche résultat par page

NS	Période	Collectivité	Montant déclaré	Montant versé	Statut
OBLIGATOIRES +10AGENTS-2024-M01	Janvier	OBLIGATOIRES +10AGENTS		€	A déclarer
OBLIGATOIRES +10AGENTS-2024-M02	Février	OBLIGATOIRES +10AGENTS		€	A déclarer
OBLIGATOIRES +10AGENTS-2024-M03	Mars	OBLIGATOIRES +10AGENTS		€	A déclarer
OBLIGATOIRES +10AGENTS-2024-M04	Avril	OBLIGATOIRES +10AGENTS		€	A déclarer
OBLIGATOIRES +10AGENTS-2024-M05	Mai	OBLIGATOIRES +10AGENTS		€	A déclarer
OBLIGATOIRES +10AGENTS-2024-M06	Juin	OBLIGATOIRES +10AGENTS		€	A déclarer
OBLIGATOIRES +10AGENTS-2024-M07	Juillet	OBLIGATOIRES +10AGENTS		€	A déclarer
OBLIGATOIRES +10AGENTS-2024-M08	Août	OBLIGATOIRES +10AGENTS		€	A déclarer
OBLIGATOIRES +10AGENTS-2024-M09	Septembre	OBLIGATOIRES +10AGENTS		€	A déclarer
OBLIGATOIRES +10AGENTS-2024-M10	Octobre	OBLIGATOIRES +10AGENTS		€	A déclarer
OBLIGATOIRES +10AGENTS-2024-M11	Novembre	OBLIGATOIRES +10AGENTS		€	A déclarer
OBLIGATOIRES +10AGENTS-2024-M12	Décembre	OBLIGATOIRES +10AGENTS		€	A déclarer

Total des montants déclarés : 0,00 €

Total des montants versés : 0,00 €

Déclaration pour 2025 trimestrielle

Déclaration des cotisations au Centre de Gestion

Recherche

Année : **2025** ▼

Statut : A déclarer ▼

4 élément(s) trouvé(s)

Affiche **50** ▼ résultat par page

N°	Période	Collectivité	Montant déclaré	Montant versé	Statut
OBLIGATOIRES -10AGENTS-2024-T01	1er trimestre	OBLIGATOIRES -10AGENTS		€	A déclarer
OBLIGATOIRES -10AGENTS-2024-T02	2ème trimestre	OBLIGATOIRES -10AGENTS		€	A déclarer
OBLIGATOIRES -10AGENTS-2024-T03	3ème trimestre	OBLIGATOIRES -10AGENTS		€	A déclarer
OBLIGATOIRES -10AGENTS-2024-T04	4ème trimestre	OBLIGATOIRES -10AGENTS		€	A déclarer

Total des montants déclarés : 0,00 €

Total des montants versés : 0,00 €

Saisir la déclaration pour 2025

Compléter le bordereau

← Retour à la liste des déclarations

Cotisations pour la période :

Renseigner obligatoirement les zones «effectif» et «montant des salaires» pour les deux catégories d'agents.
Le système calculera automatiquement le montant de la déclaration.

Références du compte

Nom de la collectivité :
Adresse de la collectivité :
CP / Ville :
N° de SIRET :
N° interne :

Important : si votre collectivité ou votre établissement ne déclare aucune rémunération, il est demandé de faire la déclaration de cotisations avec un effectif et un montant à 0 et d'en préciser le motif dans la zone informations complémentaires.

CATEGORIES D'AGENTS (hors contrats de droit privé)		Effectif	Montant des salaires
Agents soumis au régime général pour l'ensemble des risques		14	64857,83 €
Agents permanents affiliés à la C.N.R.A.C.L.		22	429759,14 €
ASSIETTE DE LA COTISATION SALAIRES		36	494616,97 €

NATURE DES COTISATIONS	Taux	Montant
Missions Obligatoires	0,800%	3958,94 €
Missions Complémentaires	0,000%	0,00 €
Total à payer		3960,00 €

Votre périodicité de déclaration est définie en fonction de votre nombre d'agents. Lors de votre PREMIERE déclaration, vous devez respecter dans la cellule effectifs le nombre d'agents correspondant à votre périodicité.
Au courant de l'année, si l'effectif de votre établissement varie vous n'avez pas à changer votre périodicité, vous aurez juste à indiquer l'effectif réel au moment de la déclaration.

Valider la déclaration pour 2025

Possibilité de saisir un message
dans «Informations complémentaires».

Informations complémentaires

Commentaires :

✓ Valider la déclaration

Enregistrer

Le bouton «validation» permet de valider
définitivement votre saisie ; vous ne pourrez
plus modifier votre déclaration.

**Mandater votre déclaration SEULEMENT après avoir reçu
le titre de recette du CDG17 sur le portail Chorus Pro**

Consultation des déclarations pour 2025

Déclaration des cotisations au Centre de Gestion

Recherche

Année : 2025

Statut : Toutes

Rechercher

Réinitialiser

Cotisations avec statut « Toutes » :
Retrouver toutes vos déclarations des années
précédentes et celles qui sont en cours.

Résultats

Aucun résultat

Tableaux de bord

Envoyer un message

III. Contact

Pour tous renseignements complémentaires,
merci de contacter le service comptabilité



Par tel : 05 46 27 47 11 ou 05 17 26 13 98



Par mail : cotisation@cdg17.fr